

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

BUODI 22 Floréal.

(Ere vulgaire.)

Mercredi 11 Mai 1795.

Prise de l'artillerie et du camp des Anglais dans l'isle Saint-Vincent. — Arrivée à la Martinique de deux vaisseaux et de quelques bâtimens de transport de la flotte de l'amiral Christian. — Nouvelles d'Italie, de Suède et de Pologne. — Présentation faite au directoire des drapeaux enlevés par l'armée d'Italie — Découverte d'une conspiration pour assassiner le corps législatif et le directoire exécutif. — Arrestation des chefs, parmi lesquels on a trouvé le représentant Drouet et les ex-conventionnels Ricord et Laignelot.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

ISLES ANTILLES.

Du 4 mars 1796.

Le camp des Anglais, dans l'isle Saint-Vincent, a été emporté d'assaut, le 8 janvier, par les troupes de la république. Les Anglais ont perdu toute leur artillerie & ont eu à-peu-près 170 hommes tués, blessés & prisonniers : ils se tiennent sur la défensive en attendant des secours.

Il est arrivé à la Martinique deux vaisseaux & quelques transports de la flotte de l'amiral Christian, qui ont échappé au fameux coup de vent. Ces bâtimens avoient à bord 2 à 3000 hommes de troupes; de sorte que les Anglais ont à présent dans les isles environ 5 à 6000 hommes de troupes prêts à agir.

Le capitaine d'un navire américain, entré le 17 janvier dernier au port de Newburg, dans l'Amérique septentrionale, & arrivé de la Guadeloupe en 28 jours, rapporte qu'avant son départ les Français étoient maîtres de toutes les parties sous le vent de la Martinique, à l'exception du fort Bourbon, dont ils se préparoient à faire le siège.

ITALIE.

De Livourne, le 20 avril.

Avant-hier matin, il arriva ici un bâtiment avec 170 prisonniers français tous blessés, & qui a été pris par les Anglais.

La nouvelle de l'incendie total du vaisseau le Ça-Ira, de 84 canons, dans la rade de Saint-Florent, vient de nous être confirmée. Ce vaisseau avoit à bord environ deux cents malades ou blessés qui devoient être transportés en Angleterre : on en a sauvé un très-petit nombre.

Les habitans de l'intérieur de l'isle de Corse se sont refusés au paiement des taxes imposées par le parlement. On y a envoyé un piquet de 25 hommes pour calmer les mécontents; mais ceux-ci les ont tous massacrés : leur barbarie s'est principalement attachée sur les officiers, qu'ils ont traités plus cruellement que les soldats.

S U E D E.

De Stockholm, le 15 avril.

Le comte de Steenbock vient de partir pour Pétersbourg, avec une mission tendante à donner à l'impératrice des assurances des dispositions pacifiques de la Suède. Si, contre toute attente, les deux cours en venoient à une rupture, le bon état de l'armée suédoise & les dispositions des habitans de ce royaume donnent lieu d'espérer les plus grands succès.

Les Finlandais, attachés au gouvernement, viennent de lui donner une preuve éclatante de cet attachement, par l'offre d'un don gratuit de sept cents chevaux. Le bureau des finances de l'état a accordé soixante tonnes d'or pour les frais de la guerre, si elle a lieu; & dans ce cas, notre jeune monarque commandera ses armées en personne.

La plus grande activité regne dans les chantiers de notre port, ainsi que dans ceux du port de Calacrae.

Enfin, une grande partie de l'armée suédoise va se mettre en marche vers la Finlande.

POLOGNE.

De Thorn, le 20 avril.

La nouvelle confédération qui s'est formée dans la Pologne, sur les frontières de la Moldavie, a pour chef le ci-devant grand-écuyer de Lithuanie, Oginski; un des autres chefs qui s'est déjà fait connoître dans la dernière révolution, se nomme Kociol. Cette confédération a déjà adopté un grand sceau pour les opérations, dont le succès dépendra beaucoup de l'intérêt qu'y prendront certaines puissances: il s'y rend par la Galicie, beaucoup d'officiers polonais qui se trouvent sans service dans ce moment.

Nous apprenons que le roi Stanislas Auguste est assez grièvement malade à Grodno.

A L L E M A G N E.

De Hanovre, le 22 avril.

Le duc de Brunswick a été en conférence, à Magdebourg, avec le comte de Haugwitz, ministre de Prusse; & il paroît que tout a été arrêté définitivement sur l'organisation des troupes prussiennes, hanovriennes, brunswickoises & hessoises, qui seront sous les ordres du duc de Brunswick, & dont l'objet doit être de protéger la ligue de neutralité. Les régimens prussiens de Magdebourg vont être mis en mouvement. Les troupes hanovriennes sont entièrement en état de marcher au premier ordre.

On mande de Berlin que le général de Kanewurff, ministre de la guerre, a été appelé à Potsdam, auprès du roi, & que depuis ce moment divers régimens prussiens vont être mis sur le pied de guerre.

(Gazette de Francofort).

FRANCE.

De Paris, le 21 floréal.

Les drapeaux enlevés par la brave armée d'Italie sur les armées combinées des Piémontais & des Autrichiens, ont été présentés hier au directoire exécutif. La satisfaction générale, que les victoires rapides & successives de cette invincible armée avoit répandue dans le cœur de tous les républicains, a reçu un nouveau degré d'exaltation, par la cérémonie militaire qui a eu lieu à l'occasion de cette présentation. Un nombreux concours de personnes des deux sexes remplissoit la salle ordinaire des audiences du directoire. Une haie de grenadiers formoit le passage par lequel devoient être introduits les vingt-un drapeaux. Au moment où les membres du directoire sont entrés dans la salle, une musique guerrière a fait entendre les chants civiques de la victoire. Les ministres de la guerre & de l'intérieur, accompagnés des citoyens Junot & Murat, aides-de-camp du général Buonaparte, précédèrent les militaires porteurs des drapeaux; le cortège s'est avancé dans l'enceinte formée par les citoyens & les membres du directoire. A l'aspect des dépouilles des ennemis de la république, des battements de mains & des acclamations redoublées de joie ont été publiées. Les braves armées d'Italie se sont fait entendre de toutes parts. Après ces acclamations long-temps prolongées, le ministre de la guerre a prononcé un discours analogue à la circonstance,

en présentant les citoyens Junot & Murat, qui avoient été chargés d'apporter ces drapeaux, dont 10 ont été pris sur les Autrichiens & onze sur les troupes armées. Ensuite le citoyen Junot a prononcé un discours plein de courage & de patriotisme. Le citoyen Crnat, président du directoire, a répondu au ministre & aux aides-de-camp qu'il a embrassés, en leur remettant à chacun un sabre & une paire de pistolets. De longs applaudissemens ont terminé cette cérémonie.

Il se répand depuis plusieurs jours des bruits vagues d'un mouvement qui se prépare dans cette grande commune, on ne sait par qui, & l'on ne sait pourquoi. Les avis multipliés qu'en ont reçus divers agens du gouvernement ont obligé le département de la police à redoubler de surveillance & à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique. En conséquence on a fait circuler les deux dernières nuits des patrouilles plus nombreuses & plus fortes. On a établi en différens postes des réserves plus considérables. Quelques personnes prétendent qu'il y a eu la nuit dernière de fausses patrouilles, que celles de la garde nationale sédentaire en ont rencontré dont les commandans n'ont pas voulu dire le mot d'ordre. On parle même d'une visite domiciliaire nocturne. Tous ces bruits, vraisemblablement exagérés par l'inquiétude ne peuvent être sans fondement. Il est sûr qu'en certains quartiers on cherche à former des groupes, à exciter quelques portions du peuple; que des individus qui par l'air d'ouvriers ont affecté de dire dans de petits rassemblemens que le peuple n'étoit plus rien dans la nouvelle constitution & que celle de 93 valoit beaucoup mieux; il est encore plus certain que de pareils propos sont suggérés à ceux qui les tiennent & qui ne savent guère ce que c'est que la constitution de 93. Il ne pourroit résulter de tout cela, qu'il y a bien un certain nombre d'individus dont la constitution actuelle contrarie toutes leurs vues, & que tout système d'ordre légal contrariroit également; mais il est impossible de concevoir les moyens qu'ils pourroient avoir d'organiser un mouvement considérable lorsque le gouvernement veille, avec des forces si importantes, & qu'il seroit évidemment secondé par la majeure partie des habitans de Paris. Cette réflexion n'est faite pour inviter le gouvernement à se relâcher de sa surveillance, mais elle peut servir à rassurer les citoyens contre un danger peu redoutable. Il y a quelques jours qu'un fonctionnaire public donnoit avis à un autre qu'il se tramoit un mouvement dans Paris. Il n'y en aura ni de négatif, ni d'affirmatif celui-ci. — Et qui peut vous donner cette assurance, reprit le premier? — C'est que je ne veux pas qu'il y en ait; & que ce seroit ma faute si j'en avois un. Comme nous sommes persuadés que l'Assemblée ne veut pas non plus qu'il y ait un mouvement, nous sommes persuadés aussi qu'il n'y en aura pas.

P. S. Parmi les chefs de la conspiration qui devoit éclater demain (voyez le conseil des cinq cents). On a vu le député Drouot, au dé. Ricors & Haignolot, et d'autres membres de la convention; Babeuf, journaliste; Rouget, et d'autres généraux dans la Vendée; Cornu, dans les armées de la guerre sous Bouchotte; le secrétaire de Joseph Labou; Charles & Antonelle. On dit qu'Amant & d'autres se sont échappés.

On a eu l'avis certain que Kollermann avoit joint avec l'armée des Alpes celle de Buonaparte. Il n'y a aucun doute que le Milanais ne soit bientôt occupé par nos troupes, s'il ne l'est déjà en ce moment.

De nos succès militaires, et de l'objet général de la guerre.

Ces trophées, dernier ornement qui manqua à nos vaines triomphales, ces lauriers si brillamment cueillis en Italie par le plus jeune de nos capitaines, ne sont-ils pas une belle réponse aux informations demandées par le ministre anglais; informations qui, sans doute, ne méritoient pas le nom d'ouvertures de paix? Quel est donc le Français qui oseroit interrompre nos chants de victoire? invoquer la paix? . . . C'est moi: je le fais au milieu de ces héros dont les exploits paroissent fabuleux, si l'histoire n'en recueilloit fidèlement tous les traits; & dressent mes vœux indiscrets indignes leur bouillant courage, c'est au pied des Alpes, encore fumantes, que j'oserois parler de paix.

On a pu observer que les deux dernières campagnes, moins fertiles en événemens que les précédentes, avoient beaucoup mûri les talens militaires dans nos armées. Ce n'est pas dans les succès rapides, dans la guerre d'invasions, que cet art profond & terrible s'apprend. Quelque savantes que soient les combinaisons du gouvernement qui dirige l'ensemble des opérations, quelque habile que se montre le général qui les exécute, dans l'application des principes de l'art de la guerre au terrain & aux circonstances, à peine alors les résultats sont-ils aperçus, bien moins encore les procédés. Chacun est emporté par son courage; il n'y a pas un instant pour la réflexion. L'audace & l'obstination réparent les fautes qui pissent & s'oublient, sans même avoir instruit celui qui les a commises. Enfin, dans une telle guerre, le génie s'exerce & produit; mais il enseigne peu. . . .

Sur nos frontières montagneuses, des combinaisons plus multipliées, des difficultés plus imposantes, des combats plus opiniâtres ont forcé nos officiers à s'appliquer aux détails de la guerre de poste. Enfin, de tous côtés, nos camps, écoles glorieuses, ont produit des élèves chez qui la pratique devança la théorie. Mais celle-ci, à son tour, s'appuyant sur des faits, sur des données positives & non sur de vagues hypothèses, perfectionne la pratique & devient plus féconde en applications. . . .

Avant les premières hostilités, le cabinet de Vienne feignit un ressentiment peu naturel des injures & des insolentes déclamations de nos anarchistes, & s'ingéra à discuter nos loix de police; il affecta d'en appeler à la *partie saine de la nation*. Les hommes qui avoient fondé la liberté & se monroient jaloux de la défendre, ne purent croire à cette perilleuse modération de la maison d'Autriche, dont l'expression même devint un funeste germe de discorde: cet *ultimatum* fut repoussé avec raison comme une injure faite à tous les Français. Enrâinés à la guerre contre leur vœu, contre leur intérêt, ils ont lutté, avec un égal succès, contre les ennemis extérieurs & les anarchistes intérieurs qui l'avoient également provoqué. *La partie saine de la nation, la majorité*, revendique aujourd'hui ce titre qu'elle dédaigne justement quand l'étranger vouloit en faire un signe de faction. Cette majorité, qui a reconquis ses droits, veut terminer cette guerre désastreuse avec honneur & justice. Mais qu'on ne se trompe pas sur les motifs de son empressé-

ment. Elle est moins soignée du sort des armes que pressée d'éteindre, par la paix & pour le bien général, ce volcan de crimes qui s'est allumé au sein de la France, & qui s'alimente de tout ce qu'il y a d'impur dans les sociétés de l'Europe.

Le passage des Alpes est, pour nous, un sujet d'étonnement & d'admiration; nos ennemis généreux partageront ces sentimens, & les plus implacables ne pourront s'empêcher d'y reconnoître une sagesse dans les desseins & une vigueur dans l'exécution, qui ont dû surpasser leurs craintes.

La bataille de Millesimo, les mouvemens & les combats qui l'ont précédée, le détail des manœuvres, les attaques, les actions qui l'ont suivie, la réanion des colonnes, le bon choix des positions, au milieu de ces Alpes, sont dignes de la méditation des militaires instruits. . . .

Ce n'est plus seulement par le nombre & l'enthousiasme que les républicains sont redoutables. Les gouvernemens voisins n'ont plus à craindre des invasions de barbares, comme le dépit & l'orgueil se complaisoient à le dire. Nos armées, plus habilement conduites, & mieux administrées, acquièrent de jour en jour plus de force & d'intensité, sans rien perdre de cette fureur française à laquelle la nature & l'art n'opposent jamais que d'impuissans obstacles. Chaque pas que le gouvernement voudra faire vers l'intérêt national, c'est-à-dire, vers l'ordre, la justice & la générosité, avancera tout aussi rapidement la discipline & la bonne ordonnance de nos armées. Nos ennemis, qui s'applaudissent de nos dissensions, & qui s'exagèrent l'influence des hommes intéressés à les prolonger, nos ennemis peuvent-ils se promettre un avenir si favorable, qu'ils doivent se targuer de grands avantages? L'inquiétude des peuples, l'épuisement de leurs ressources, le découragement de leurs soldats, la défection mentale de leurs officiers, déjà trop éclairés pour la cause qu'ils défendent, sont-ils des augures propices, & qui justifient leur obstination à poursuivre une guerre d'opinion?

Notre situation intérieure peut paroître très-alarmante aux étrangers. L'envie & l'esprit de faction peuvent varier, au gré de leurs petits intérêts, les traits de ce tableau, & l'implacable vengeance peut y trouver des sujets de joie; mais je me persuade que les observateurs qui ne s'arrêtent ni aux surfaces ni aux scènes passagères, voient l'esprit du gouvernement se mûrir par la force même des choses, & cessent de croire que cette stapeur qui détruit toutes nos forces morales, & les rend inutiles à l'affermissement de la république, puisse durer long tems contre l'intérêt des gouvernans & des gouvernés, & seulement au profit de quelques hommes, toujours mécontents de tout, parce qu'ils sont toujours mécontents d'eux-mêmes.

C'est dans cette conjoncture, très-critique sans doute, mais encore éloignée de l'état désespéré où nous placent les partis extrêmes, qu'il convient au gouvernement de rallier les esprits & de fixer l'opinion au dedans comme au dehors; & rien n'est plus propre à produire cette crise salutaire, que des bases de pacification fondées sur la justice, sur l'intérêt national, présentés à l'Europe avec la modération qui sied au vainqueur.

Les réflexions qu'on vient de lire ne sont que des fragmens d'un excellent morceau publié dans *l'Historien*, & dont l'auteur est le général Dumas, membre du conseil des anciens, dont les connoissances & les talens en diffé-

rens genres sont bien connus. Un journaliste qui paroit avoir le dégoût de tout ce qui est raisonnable & la haine de tout ce qui est honnête, l'a attribué, ou a feint de l'attribuer au citoyen Dupont, pour avoir une occasion de plus de lui dire quelques injures (Voyez la *Sentinelle* du 18 de ce mois). Que l'ancien ami de Turgot soit injurié par l'ancien ami de Robespierre, c'est un léger scandale qui, au milieu de tant d'horribles scandales, n'a rien qui puisse ni blesser ni étonner.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSEUS.

Séance du 21 floréal.

On lit la rédaction de la résolution prise hier pour l'admission dans le corps législatif de six ex-membres de la convention. — Elle est adoptée.

La discussion s'engage sur un projet de résolution tendant à accorder aux bureaux centraux des quatre communes de Paris, Lyon, Bordeaux & Marseille, le droit de décerner des mandats d'amener dans des cas urgens; ils seroient tenus dans vingt quatre heures d'interroger les prévenus & de les renvoyer devant le juge-de-peace.

La discussion est interrompue par Rouyer, qui propose un projet de résolution pour l'exécution provisoire de l'article de la constitution, qui veut que le corps législatif soit environné d'une garde départementale. — Le conseil ordonne l'impression & ajourne la discussion.

On lit un message du directoire exécutif. Il annonce au conseil qu'une vaste conjuration étoit tramée; demain elle devoit éclater à la pointe du jour; le corps législatif, le directoire exécutif, l'état-major de l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées devoient être égorgés, & Paris livré au pillage & aux flammes. Le directoire, instruit de l'heure & du lieu du rassemblement des conjurés, a fait arrêter les chefs; Drouet, membre du conseil des cinq cents, s'est trouvé parmi eux; le directoire demande s'il peut faire apposer les scellés sur les papiers de ce député.

Treillard représente que le directoire est investi d'une autorité suffisante pour faire arrêter les prévenus de conspiration: un représentant doit l'être comme un autre, quand il est pris en flagrant délit; & l'apposition des scellés est une suite nécessaire de l'arrestation. Treillard demande en conséquence l'ordre du jour, motivé sur l'existence des loix.

Fermond appuie cet avis; il pense qu'il suffira au directoire de connaître la volonté du conseil, pour prendre toutes les mesures que les circonstances exigent.

Le conseil passe à l'ordre du jour motivé, & arrête qu'il sera sur-le-champ fait un message au directoire exécutif pour l'instruire de cette décision.

La discussion sur le projet de résolution relatif aux bureaux centraux continue; ce projet est adopté.

On lit un second message du directoire exécutif, par lequel il demande que le conseil prenne une résolution qui oblige de sortir de Paris, dans trois fois vingt-quatre

heures & sous peine de déportation, les membres de la convention sans fonction, qui n'avoient pas leur domicile antérieur dans cette commune, les membres d'autorités, les militaires destitués & les personnes nés en pays étrangers qui ne sont pas attachés au corps diplomatique & qui ne résidoient pas à Paris avant le 14 juillet 1789, ainsi que les prévenus d'émigration non définitivement rayés.

Le directoire exécutif seroit autorisé à prononcer des exceptions pour les personnes comprises dans la loi, dont la présence à Paris peut être utile.

Le conseil renvoie ce message à une commission chargée de faire son rapport séance tenante.

On demandoit à discuter le projet présenté par Rouyer; ce membre représente que ce projet est de nature à être discuté en comité général où la commission au nom de laquelle il a été présenté donnera les raisons qui l'ont déterminée; mais il pense que l'ajournement peut tenir vingt-quatre heures pendant lequel tems la commission se concertera avec le directoire sur cette mesure. Adopté.

La séance dure toujours; nous en donnerons la suite demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 21 floréal.

Le conseil approuve une résolution ayant pour objet de rectifier une erreur qui s'est glissée dans un des modèles de l'instruction sur l'aliénation des domaines nationaux.

La discussion s'ouvre sur sa résolution relative aux militaires appelés comme témoins dans les matieres criminelles.

Ligeret soutient que cette résolution n'est point inconstitutionnelle, comme l'a dit le rapporteur; il la justifie du reproche qu'on lui a fait de confondre l'ordre judiciaire avec l'ordre administratif. Le conseil d'administration d'un bataillon, dit-il, n'est pas réellement un corps administratif. Il faut observer d'ailleurs qu'il s'agit ici de faire entendre les militaires, qui seroient souvent très-éloignés du siège du tribunal, dans le lieu où ils se trouveroient.

Lanjuinais représente qu'on pourroit de même éviter le déplacement, en faisant entendre le témoin devant le juge le plus prochain. Ainsi l'on se seroit épargné de commettre une inconstitutionnalité, en attribuant des fonctions judiciaires à un conseil d'administration.

Legrand, pour parler sur la résolution, emprunte une écharpe à l'un de ses collègues. Le président profite de cette occasion, pour rappeler encore une fois aux membres du conseil, qu'ils doivent tous avoir leurs écharpes.

La discussion se continue encore pendant quelques instans. Le conseil la termine en rejetant la résolution.

N. B. C'est par erreur que dans la feuille d'hier il a été dit que 17 soldats légionnaires ont été fusillés dans la plaine de Grenelle. Ce fait, consigné antérieurement dans quelques papiers publics, est destitué de toute vérité.